

REGLEMENT

1. Inscriptions

- Les inscriptions des élèves se font au moyen du bulletin prévu à cet effet, obtenu auprès du secrétariat ou sur le site www.coquino.ch.
- L'inscription doit être signée par les parents et elle implique l'acceptation du présent règlement, ainsi que la confirmation que l'enfant bénéficie d'une assurance accident ainsi que d'une assurance responsabilité civile.
- L'école de cirque Coquino décline toute responsabilité en cas d'accident.
- L'inscription est valable pour le semestre entier. Elle se renouvelle tacitement de semestre en semestre.

2. Démissions

- Toute demande de démission doit se faire par écrit dans les délais suivants : 15 décembre pour fin janvier et 15 mai pour fin juin.
- La démission arrivant après une de ces dates, sera automatiquement reportée à l'échéance suivante. Les cotisations seront dues jusqu' à cette date, même si l'élève ne participe pas aux cours.
- Pour les stages : en cas de désistement, 7 jours avant le début du stage ou pendant celui-ci, sans avis médical, le prix du stage est dû en son entier.

3. Finance d'écolage

- Le prix des cours est indiqué sur la confirmation de participation
- Le paiement se fait au moyen des bulletins de versement, si possible par virement, aux délais indiqués sur la confirmation de participation.

4. Absences de l'élève

- Les leçons manquées par l'élève ne sont pas remplacées ni remboursées
- En cas de maladie prolongée ou d'accident, moyennant un certificat médical, une réduction de la finance d'écolage est accordée.